



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 25 janvier 2018  
Procès-verbal n°268**

- Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)  
M. Philippe Tièche (vice-président)  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)
- M. Cyril Baudin  
Mme Magali Besse Giorgi  
M. Nicolas Binet  
Mme Marozia Carmona Fischer (19h30 – 20h30)  
M. Daniel Fuchs  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Corinne Maison  
M. Olivier Matthey-Jonais  
Mme Anne Rieder  
Mme Cecilia Schäfer
- Excusé : M. Sylvain Fuser
- Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe
- Verbaliste : M. Fabrice Losego

**Ordre du jour :**

1. Assermentation de deux nouvelles conseillères municipales
2. Mise à jour des membres des commissions du Conseil municipal
3. Approbation du PV n° 267 de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2018
4. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
5. Avenir de la poste d'Avully – informations complémentaires
6. Communications du maire et des adjointes
7. Rapport de la commission des bâtiments du 4 décembre 2017
8. Rapport de la commission des affaires sociales du 11 janvier 2018
9. Résolution relative à l'opposition aux négociations menées sous l'acronyme TISA et à la déclaration de la commune d'Avully « commune hors TISA »
10. Proposition du maire relative à la modification des statuts de l'organisation de la protection civile de la Champagne (ORPC-Champagne)

11. Présentation du projet de statuts du groupement intercommunal pour une crèche de Champagne ouest
12. Questions orales / écrites
13. Divers

#### Questions du public

---

**Le président** ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à Corinne Maison et Anne Rieder. Il prie également de bien vouloir excuser l'absence de Sylvain Fuser et annonce que Marozia Carmona Fischer devra quitter la séance à 20h30. Après avoir transmis ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, **le président** souhaite que le Conseil municipal poursuive son travail en mettant l'accent sur la communication et l'information.

#### **1. Assermentation de deux nouvelles conseillères municipales**

**Mmes Anne Rieder et Corinne Maison** prêtent serment. Applaudissements de l'assemblée.

#### **2. Mise à jour des membres des commissions du Conseil municipal**

*Commission des Finances* : Président, Daniel Fuchs ; Magali Besse remplace Philippe Gillabert et Anne Rieder remplace Cyril Baudin

*Commission Scolaire* : Anne Rieder remplace Zita Minasso-Rota et Corinne Maison remplace Nicolas Binet

*Commission Affaires Sociales* : Cyril Baudin remplace Zita Minasso-Rota et Corinne Maison remplace Daniel Fuchs

*Commission Bâtiments* : Aucun changement

*Commission Aménagement* : Magali Besse remplace Philippe Gillabert

*Commission Espaces publics, Routes et Environnement* : Anne Rieder remplace Zita Minasso-Rota et Pascal Dethiollaz remplace Philippe Gillabert

*Commission Culture et Sport* : Corinne Maison remplace Magali Besse Giorgi

*Commission Sécurité publique et Mobilité* : Anne Rieder remplace Zita Minasso-Rota et Nicolas Binet remplace M. Philippe Gillabert

*Commission Feu* : Président, Olivier Matthey-Jonais

*Commission Inter-Champagne* : Anne Rieder remplace Zita Minasso-Rota, Natacha Gonzalez remplace Daniel Fuchs et Stéphanie Papaioannou remplace Philippe Gillabert

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

### 3. **Approbation du PV n°267 de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2017**

Page 3 : Il convient de remplacer « **Mme Carmona Fischer** » par « **Mme Maria Scheibler** » concernant la remarque selon laquelle il n'y a plus d'urgence concernant la subvention extraordinaire pour le centre de formation de Pô au Burkina Faso.

Page 4 : Il faut rajouter « Selon la Poste » devant la phrase : « L'utilisation est faible, en particulier pour les clients privés, et en fin de compte, la rentabilité de la Poste d'Avully est clairement négative. »

Le PV, avec les modifications demandées, est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions.

### 4. **Communications et échancier du Bureau du Conseil municipal**

**Le président** fait lecture d'une lettre de remerciement que Madame Martine Cuennet a adressée au Conseil municipal.

*Antenne téléphonie mobile au chemin des Meurons*

**Le président** informe qu'il a envoyé un courrier à l'Office des autorisations de construire (DALE) conformément à la volonté du Conseil municipal d'Avully de s'opposer fermement à la construction d'une antenne de téléphonie mobile au chemin des Meurons. Il n'a reçu pour l'heure aucune réponse.

*Contribution Bibliobus*

**Le président** rappelle que le Conseil municipal, lors de sa dernière séance, avait décidé d'exercer son droit d'opposition à la décision de l'ACG relative à la subvention de CHF 60'000.-, prélevés sur le Fonds Intercommunal (FI) pour la rénovation des Bibliobus. Il appartient donc au le Conseil municipal de rédiger et voter ce soir-même une résolution allant dans ce sens, le délai étant fixé au 5 février. **Le président** tient cependant à informer préalablement que, dans le système de calcul qui prévaut, la part de financement d'Avully au FI représente 0.19% de sa totalité. Pour ce sujet de rénovation des bus, l'enjeu financier porte en conséquence sur un montant de Frs 114.-.

Au vu du montant indiqué, le Conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 contre, de renoncer à s'opposer à la décision de l'AG de l'ACG en question.

*Taxation des déchets aux entreprises*

**Le président** fait part d'un courrier de **Ernest Scherz** concernant la taxation des déchets aux entreprises de la commune, dans lequel il se plaint de la décision du Conseil de taxer les agriculteurs et viticulteurs de la commune à la tonne de déchets, et non pas, comme dans d'autres communes avoisinantes, à l'unité de main d'œuvre salariale (UMOS) fixée à l'année. **Mme Maison** répond qu'elle a reçu **M. Scherz** et qu'un compromis a été trouvé. Son entreprise sera taxée au poids mais à concurrence de Frs 1000.- maximum pour l'année 2018. Cette décision s'appliquera par analogie à toutes les entités taxées au poids.

*Etape du Tour du Canton à Avully*

**M. Baudin** informe que les organisateurs du Tour du Canton cherchent des communes qui seraient prêtes à servir d'étape pour le Tour du Canton 2018. L'Athlétisme Club d'Avully, par la voix de son Président, a contacté **M. Baudin** afin de lui transmettre son souhait de voir la commune participer à cette manifestation. Le Club aimerait savoir si les autorités de la commune sont prêtes

à collaborer, notamment à travers les autorisations et l'éventuelle mise à disposition de vestiaires, parkings, tables et bancs. La date de cette manifestation à Avully, si elle était acceptée, se tiendrait le 23 mai 2018. **Mme Maison** attire l'attention sur le fait que ce type de manifestation exigerait un investissement humain relativement important de la part de la commune (voirie, pompiers, APM, notamment) et qu'elle requiert la présence de nombreux bénévoles. Elle estime que l'organisation de la manifestation devrait être à la charge d'un comité d'organisation externe, et non à la charge de la commune. **Mme Carmona Fischer** souhaiterait que la commune soit plus réceptive à ce genre de sollicitations et appuiera en conséquence sans réserve toute initiative de ce type.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un préavis favorable à la tenue de cette étape à Avully sous l'égide d'un comité d'organisation qui devrait être créé. Dans ce but, le CM charge de l'Exécutif d'entrer en discussions avec l'Athlétisme Club d'Avully.

#### *Echéancier*

Concernant le stationnement à Gennecy, le point concernant un éventuel parking provisoire au lieu-dit du Banc-de-pierre sera supprimé, aucune demande formalisée de la sorte à ce sujet n'ayant été émise.

### **5. Avenir de la poste d'Avully – informations complémentaires**

**Le président** informe qu'il a rencontré un délégué de Syndicom la semaine passée. Il fait lecture du communiqué que Syndicom a envoyé à toutes les communes. Selon ce communiqué, le Conseil Fédéral et la Poste ont assuré qu'il n'y aurait plus de fermeture d'offices de Poste contre la volonté des communes, au moins jusqu'à 2020. **Le président** propose de réécrire à la Poste en mentionnant ces nouveaux arguments. Il suggère par contre d'attendre la réaction de la Poste à ce futur courrier avant de s'adresser aux médias, à l'ACG ainsi qu'au conseiller d'Etat Pierre Maudet, comme il en avait été décidé lors de la dernière séance du Conseil municipal. **M. Riem** informe qu'un rendez-vous est pris avec les représentants de la Poste pour fin mars à Avully. A cette occasion, les statistiques 2017 de l'office postal d'Avully leur seront dévoilées.

A l'unanimité, Le Conseil délègue **le président** pour écrire à la Poste, et suspend les autres démarches prévues.

### **6. Communications du maire et des adjointes**

#### *Chantier du presbytère*

Le terrain situé entre la ferme Brand et l'école a été mis à disposition des ouvriers pour qu'ils y parquent leurs véhicules.

**Mme Besse Giorgi** estime que les travaux seraient une bonne occasion de dévier le trafic afin de donner un peu d'air au village. Elle défend par ailleurs l'idée de créer, à terme, une route de contournement. **M. Riem** espère que le trafic frontalier qui passe par Moulin-Roget va peut-être diminuer de lui-même à l'occasion des travaux. Il conseille donc d'attendre et de voir ce qui va se passer. D'autre part, il rappelle qu'une route de contournement aurait pour désavantage de déplacer le problème.

#### *Poste de cantonnier*

**Monsieur Serge Béroud**, cantonnier, prendra sa retraite en octobre prochain. Son poste est à pourvoir. Un avis a été publié dans la Tribune de Genève. Le Département cantonal de l'Emploi a été également contacté préalablement.

#### *Jardin Robinson*

Une mise en conformité de l'installation électrique de l'annexe du Jardin Robinson doit être faite suite à un contrôle OIBT. Un devis de Frs 3'443.- a été établi. Le Jardin Robinson s'est adressé à la commune pour ces travaux, qui, s'ils étaient pris en charge par la commune, occasionneraient un dépassement des subventions qui s'élèvent déjà à CHF 18'000.-. L'Exécutif souhaiterait donc avoir l'avis des conseillers, et attire leur attention sur le fait que le Tennis Club aura sans doute les mêmes problèmes d'ici peu avec sa propre installation électrique.

**Mme Papaioannou** souhaiterait que la part parentale du financement des activités organisées par le Jardin Robinson soit augmentée. **M. Baudin** rappelle qu'il y a déjà eu récemment une augmentation du prix pour la location des salles et que les tarifs des activités futures seront également revus à la hausse. **Mme Besse Giorgi** estime que le Jardin Robinson pourrait mieux gérer son budget afin de prévoir les travaux à effectuer sur un bâtiment dont il est propriétaire.

Le Conseil municipal préavis favorablement une subvention extraordinaire de Frs 3'500.- au Jardin Robinson par 12 voix pour et 1 abstention.

#### *Opération Eco-social*

La commune a rencontré les candidats intéressés au poste d'éco-ambassadeur et préavisé leur choix auprès des SIG, à qui appartient la décision finale. L'opération débute le 1<sup>er</sup> mars par des prises de rendez-vous, et les interventions dans les appartements se dérouleront du 5 au 23 mars.

#### *Travaux sur chemin des Meurons*

Le service informatique des communes intervient du 22 janvier au 11 février au chemin des Meurons afin de relier la mairie de Chancy en fibre optique.

**Suite au départ de Mme Carmona Fischer, il y a désormais 12 votants (plus le président en cas d'égalité des voix).**

## **7. Rapport de la commission des bâtiments du 4 décembre 2017 (par Daniel Fuchs)**

#### *Isolation thermique des bâtiments*

L'isolation thermique des immeubles locatifs au 42 à 48, route du Moulin-Roget nécessiterait un lourd investissement d'environ CHF 1'000'000.-, alors qu'elle correspond aux normes légales selon les critères de l'indice de dépense de chaleur (IDC). La chaudière est en bon état. **M. Matthey-Jonais** précise que, contrairement aux cellules photovoltaïques qui nécessitent passablement d'entretien, l'isolation n'en demande que peu. C'est seulement là que se feront les économies de CO2. Selon lui, il vaudrait donc la peine d'investir une grosse somme. **Le président** rappelle que les membres de la commission se sont entendus sur le fait que cette dépense n'était pas prioritaire, sans être forcément abandonnée.

Le projet de travaux concernant l'isolation thermique des immeubles précités est rejeté par 11 voix contre et 1 abstention.

#### *Installation de capteurs solaires photovoltaïques*

Les toits des villas situées au 1 à 27, route d'Epeisses ne peuvent, en l'état, supporter l'installation de capteurs solaires photovoltaïques. La commission propose donc de renoncer à ce projet.

Le projet d'installation de capteurs solaires photovoltaïques sur les immeubles précités est refusé par 10 voix contre et 2 abstentions.

#### *Balcons des immeubles 42 à 48, route du Moulin-Roget*

Une proposition d'étude a été faite par le Bureau MDI Ingénieurs et coûterait Frs 2'600.-. La commission propose d'accepter cette offre.

L'étude de la structure des balcons sur les immeubles précités est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### *Relogement de l'Harmonie d'Avully*

La commission n'était pas satisfaite de la solution choisie par la Mairie, à savoir de reloger temporairement l'Harmonie dans la ferme Brand. Elle a d'abord proposé des alternatives (salle Saint-Gervais, containers) avant de se ranger à l'avis de la Mairie, laquelle dit avoir étudié toutes les alternatives et que la ferme Brand lui paraît la meilleure. L'Harmonie devrait être relogée dans les nouveaux bâtiments communaux qui seront construits d'ici quelques années dans le PLQ « Trois Noyers ».

L'installation temporaire de l'Harmonie d'Avully dans la ferme Brand est définitivement entérinée, à l'unanimité des membres présents.

### **8. Rapport de la commission des affaires sociales du 11 janvier 2018 (par Verena Jendoubi)**

#### *Aide financière d'urgence*

La commission propose au Conseil municipal d'accepter l'aide financière au centre de formation de Pô (Burkina Faso), qui s'élève à CHF 1'500.-, et souhaite que cette somme soit prélevée sur les dépenses extraordinaires, afin de ne pas péjorer le montant global destiné à l'aide au développement. La demande ayant été faite en 2017, il est précisé que ce montant sera comptabilisé sur l'exercice 2017.

L'aide financière extraordinaire d'un montant de CHF 1'500.- au centre de formation de Pô est acceptée par 11 voix et 1 abstention.

#### *Naturalisations*

Pour traiter les dossiers de demande de préavis de naturalisation, la commission propose de s'organiser de la manière suivante :

- Création d'un groupe de délégués (groupe « naturalisations ») pour recevoir les candidates et candidats.
- Composition du groupe : 3 membres désignés parmi les membres du Conseil municipal. Tous les groupes siégeant au sein du Conseil municipal devraient, si possible, y être représentés. En l'espèce, la commission propose de désigner formellement Verena Jendoubi, Cecilia Schäfer et Sylvain Fuser.
- Les rencontres avec les candidates et candidats devraient, dans la mesure du possible, être menées avec les 3 membres désignés, qui peuvent se faire remplacer par un-e autre membre de son propre groupe en cas d'empêchement.
- En cas d'absence de membre(s) désigné(s) lors de la rencontre avec le-la candidat-e, le-la rapporteur-euse du dossier auprès du CM précise, lors du huis-

clos, que la rencontre s'est déroulée en présence que d'un (ou deux) membres du CM.

Les propositions d'organisation et de création d'un groupe « naturalisation », composé des Mmes Jendoubi, Schäfer et de M. Fuser sont acceptées par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## **9. Résolution relative à l'opposition aux négociations menées sous l'acronyme TISA et à la déclaration de la commune d'Avully « commune hors TISA »**

**Le président** passe la parole à **M. Tièche**, auteur de la résolution transmise avec l'ordre du jour. Ce dernier précise avoir repris la quasi-totalité du texte d'une autre commune genevoise, tout en le simplifiant quelque peu.

Résolution relative à l'opposition aux accords connus sous l'acronyme anglais TISA (Trade In Services Agreement) et à la déclaration du territoire de la commune d'Avully « ZONE HORS TISA »

*Considérant que:*

*Les Etats-Unis, le Canada, les pays de l'UE et une vingtaine d'autres États, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans et dans le plus grand secret des négociations à l'ambassade d'Australie à Genève sur le commerce des services ;*

*Ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TISA (Trade In Services Agreement) ;*

*Ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les choix démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays dont la plupart sont en voie de développement, qui tous se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha» entrepris au sein de l'OMC pour la conclusion d'un accord global sur le commerce et services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort ;*

*Le but poursuivi est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les états de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics etc. ;*

*Les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités ;*

*Ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des États à réguler la finance ;*

*L'internationale des services publics (20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril 2014, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de « Wikileaks » (voir lien : <https://wikileaks.org/tisa-financial/>) ;*

*Le 11 octobre 2014, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne ;*

De nombreuses communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires « Zone hors TISA ».

Par ces motifs, le Conseil municipal décide

1. de condamner sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et de s'opposer aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA;
2. d'exiger la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires;
3. de s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique;
4. de déclarer d'ores et déjà la commune d'Avully «**zone hors TISA**» et encourage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même;
5. de charger Monsieur le Maire de soutenir la présente résolution et de la transmettre aux autorités cantonales et fédérales.

**Mme Papaioannou**, insatisfaite de ce texte, propose sa propre version qui, selon elle, reflète mieux la commune d'Avully.

Résolution de la commune d'Avully sur la zone de l'Accord hors TISA

*Vu la volonté de soutenir les services publics et privés de notre commune  
Afin de garder notre autonomie de marché pour nos artisans, commerçants et surtout notre poste, en sursis*

*Vu notre attachement à notre démocratie et notre liberté de penser*

*Vu la possibilité de notre conseil municipal de proposer et développer pour nos contribuables et notre population les services et fonctionnements de notre village*

*Vu d'appuyer et défendre nos communes de Genève, Carouge, Onex, Plan-Les-Ouates, Puplinge, Grand-Saconnex, Bardonnex et Meinier, pour la zone hors Tisa*

*le conseil municipal décide*

*de déclarer la commune d'Avully zone hors de l'Accord TISA*

*d'informer le Conseil d'Etat et le conseil Fédéral*

*d'informer la population d'Avully de notre décision*

Après avoir rappelé que les conseillers doivent être capables, indépendamment du texte, de pouvoir expliquer ce que sont ces accords TISA actuellement en discussion, **le président** suggère de renvoyer cette question à une séance ultérieure, de sorte à laisser le soin à chacun d'étudier les deux propositions. **M. Fuchs** ne voit pas l'utilité de repousser la décision et rajoute par ailleurs que les conseillers disposent des informations nécessaires à une bonne compréhension du sujet. **M. Baudin** estime que le but est le même et propose également de se déterminer ce jour.

**Le président**, faisant suite à une remarque de Mme Jendoubi sur les destinataires, estime qu'il serait opportun de diffuser la résolution retenue également au comité « Stop-Tisa ».

Vu les réactions du Conseil municipal, **le président** se résout à ce que ce sujet soit tranché aujourd'hui. Il soumettra au vote les deux résolutions, la première dite « résolution Tièche », la seconde dite « résolution Papaioannou » celle qui emportera le plus de voix étant celle qui sera donc retenue et diffusée, en y incluant le comité « Stop-Tisa ».



La « résolution Tièche » est soutenue par 2 voix, la « résolution Papaioannou » par 9 voix. 1 abstention complète ce vote. La « résolution Papaioannou » est adoptée, avec le rajout de l'adresser au comité « Stop-Tisa ».

#### **10. Proposition du maire relative à la modification des statuts de l'organisation de la protection civile de la Champagne (ORPC-Champagne)**

**Mme Maison** informe qu'il s'agit avant tout d'une mise à jour formelle d'un texte qui date de plus de 20 ans. Sinon, les nouveautés et clarifications concernent la mise en place d'un organe de contrôle, à savoir le recours à une fiduciaire ainsi que l'entretien, par l'ORPC, des bâtiments mis à sa disposition par les communes.

*Vu la nécessité d'actualiser et de mettre en conformité les statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne, datant de mai 1994,*

*vu la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,*

*vu les différentes séances qui ont eu lieu pour réaliser ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,*

*vu les statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC) ainsi terminés en novembre 2016 quant au fond et très légèrement modifiés sur la forme en avril et en septembre 2017,*

*vu le rapport de la commission de la mobilité et de la sécurité du 16 janvier 2017 et vu que les modifications intervenues entre temps ont été acceptées tacitement par les membres de la commission de la mobilité et de la sécurité,*

*conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*sur proposition du maire,*

*le Conseil municipal, décide :*

- 1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de l'organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC) du 26 septembre 2017, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De subordonner cette délibération à l'acceptation des délibérations similaires prises par les communes de Aire-la-Ville, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral, membres du groupement.*
- 3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.*

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (12 voix).

#### **11. Présentation du projet de statuts du groupement intercommunal pour une crèche de Champagne ouest**

**Mme Scheibler** informe que ces statuts sont soumis aux Conseils municipaux des communes d'Avully, d'Avusy et de Chancy pour qu'ils les valident ou y fassent leurs remarques et modifications, avant qu'une délibération soit votée, instituant formellement les statuts du nouveau groupement ainsi créé. Par ailleurs, elle fait la proposition que des membres de ce Conseil soient désignés, idéalement un par groupe, pour qu'ils soient informés de la tenue des séances et

des divers travaux en cours concernant les projets de développement ainsi que la crèche intercommunale.

Le projet de statuts tel que présenté est validé à l'unanimité.

Concernant la nomination de deux conseillers issus des deux groupes représentés au sein du Conseil, et qui auront pour tâche de rapporter audit Conseil l'état des travaux en cours dans le cadre des projets de développement et de la crèche intercommunale, il est décidé de reporter cette nomination à la prochaine séance du Conseil municipal.

## 12. Questions orales / écrites

**Le président** demande ce qu'il en est de la séance d'information aux riverains qui devait être organisée fin janvier, concernant le renouvellement des conduites d'eau dans le hameau d'Epeisses. **Mme Maison** répond que celle-ci aura lieu le 31 janvier à 18h30 à la salle St-Gervais.

**Le président** demande s'il serait possible de déplacer la benne pour y jeter les sapins de Noël à Gennecy pendant la période de récolte de sapins ou d'en ajouter une deuxième afin d'éviter le dépôt sauvage. **Mme Maison** étudiera cette possibilité.

Une question écrite ayant été adressée par M. Dethiollaz au maire au sujet des indemnités des pompiers, une réponse écrite sera apportée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

## 13. Divers

**Mme Papaioannou** propose de faire un "repas cochonaille" le 1er mars, à la place de l'apéro. Elle renverra la proposition à chaque conseiller par courrier électronique.

**M. Dethiollaz** fait remarquer la présence de déchets aux abords des containers situés entre le Jardin Robinson et le local des jeunes. **Mme Scheibler** répond qu'elle va faire une remise au point à qui de droit afin que les sacs soient bien jetés dans les bennes et non entreposés à côté de celles-ci.

**M. Dethiollaz** informe que la compagnie des sapeurs-pompiers a manifesté, à l'unanimité, son opposition lors de sa dernière AG concernant la nouvelle directive sur la gestion administrative et financière de la compagnie.

**M. Baudin** informe que la prochaine AG du comité du Jardin Robinson aura lieu le 29 mars à 20h15. Le comité en question a en outre émis le souhait de transformer le traditionnel vide-grenier en une manifestation se rapprochant plus dans sa forme de La Rue est à Vous, avec une participation des commerçants du village, et aimerait savoir ce qu'en pensent les autorités de la commune. **M. Tièche** répond que l'idée est intéressante mais qu'il faudrait la développer et la préciser, lors d'une commission ou du prochain Conseil.

**M. Tièche** rappelle son souhait à ce que le surfaçage du préau de l'école soit refait, en saisissant l'occasion qui est donnée par la plantation d'un nouvel arbre, suite à l'abattage du tilleul. **Mme Maison** répond que des dépenses plus urgentes sont agendées concernant l'école, et que l'éventuel surfaçage du préau viendra en temps voulu. **M. Riem** en profite pour dire que l'on peut très bien reporter la plantation d'un nouvel arbre. **Mme Scheibler** estime quant à elle que le préau de

l'école n'entre pas dans les priorités actuellement, ni financières ni, surtout, sur le plan des moyens humains dont dispose la commune. Elle fait en effet remarquer que le personnel est déjà extrêmement sollicité par les projets de développement du village, par la crèche, par le chantier du presbytère sans oublier le courant, tel que, par exemple, les interventions à faire sur le groupe scolaire, qui se multiplient et qui sont souvent très urgentes. **M. Tièche et Mme Papaioannou** estiment, quant à eux, qu'on ne peut pas ne plus rien faire, sous prétexte que la commune ne dispose pas des forces nécessaires. Il est finalement décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission Espaces publics, routes et environnement.

La séance est levée à 21h25.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire